



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France  
24 bd de l'hôpital 75 005 Paris  
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77  
Fax : 01.40.26.49.13  
Site : [www.sudce.com](http://www.sudce.com)  
Email : [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)

facebook : SUD BPCE



# INFO CE AVRIL 2012

- ➔ **Les dessous pas très chics des élections DP/CE**
- ➔ **Catégories d'agences, classifications DA et DAA**
- ➔ **AGC/RGC, on n'attire pas les mouches avec du vinaigre**
- ➔ **Part variable 2011**

## ➔ Les dessous pas très chics des élections DP/CE

Gilles Lebrun, membre du directoire et directeur du réseau est aussi connu comme organisateur des nuits des Trophées au rabais. Aujourd'hui, il s'improvise gourou des directeurs d'agence, allant jusqu'à donner des consignes de vote pour les élections professionnelles de juin prochain : « *Ne votez pas pour ceux qui écrivent des tracts vert, ni pour les tracts jaunes* » ! Les élus **Sud** rappellent au directoire que cette pratique est interdite. L'influence sur le résultat pourrait entraîner une annulation de l'élection ou une accusation d'entrave à la représentation collective. Cela pourrait l'emmener au tribunal correctionnel. A chacun son métier, à M. Lebrun l'animation du réseau, les blagues salasses, sexistes et les menaces, aux syndicats et à **Sud** en particulier, la défense des salariés.

## ➔ Réorganisation BDD : catégories d'agences, classification DA et DAA

Les nouvelles catégories d'agences sont maintenant consultables par tous sous e.com, connaître, parc agences. Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, quatre vingt deux agences vont être promues et 13 verront leur catégorie revue à la baisse de A en B ou de B en C. En mars dernier, le directeur du réseau annonçait 129 promotions potentielles de DA et DAA :

- ➔ 35 agences passent de catégorie B en catégorie A
- ➔ 47 agences passent de catégorie C en catégorie B
- ➔ 47 DAA TM5 passent en CM6

Pour **Sud**, la logique voudrait qu'en cas de promotion de l'agence, les directeurs et directeurs adjoints en place en bénéficient également. Mais rien n'est simple ni transparent dans cette réorganisation BDD.

Comme c'était prévisible, un petit vent frais souffle sur le réseau commercial. Le jeu des chaises musicales a commencé. Mais la partition n'est pas la même pour tous les participants. Les soi-disant entretiens d'évaluation n'ont pas encore eu lieu que déjà, certains DA savent qu'ils ne seront pas promus avec leur agence et subiront, de fait, une mobilité géographique. D'autres apprennent leur promotion par « la bande ».

Quant aux DAA, ils sont logés à la même enseigne. Objectivité ? Explication ? Motivation ? Nombre de décisions ressemblent à s'y méprendre à des règlements de comptes pour certains, voire à des petits arrangements entre amis pour d'autres.

Les directeurs d'agence et directeurs adjoints, y compris ceux qui ne sont pas concernés, regardent cette réorganisation avec beaucoup de circonspection et jettent un œil critique sur l'absence de transparence qui prévaut. Le DRHS glissant au passage qu'effectivement, les critères de « promotionnabilité » ne sont pas toujours objectifs. Comprenez qui voudra.

## ➔ AGC/RGC : on n'attire pas les mouches avec du vinaigre

Quant aux AGC et RGC en postes, les entretiens se déroulent actuellement et jusqu'en juin. On sait d'ores et déjà que pour inciter les roulants à accepter des postes de Responsables ou conseillers accueil on leur propose de renoncer à 50% de leur prime soit une perte de plus de 1 600 • par an.

Or, le DRHS, JP Deck a signé l'accord de juillet 2008 qui stipule clairement :

« Pour les salariés bénéficiant au moment de la fusion dans une des trois caisses fusionnantes :

- d'une prime de roulement
- dont l'affectation à la CEIDF est sur un poste fixe

Il sera intégré à leur salaire de base mensuel, de juillet 2008, le montant mensuel de la prime effectivement perçu ».

Pour **Sud**, signataire de l'accord de 2008, ce qui était possible alors l'est aussi en 2012 : la prime de roulement doit être intégrée à 100% dans le salaire de base des AGC et RGC qui accepteraient un poste fixe de responsable ou conseiller accueil.

Les élus **Sud** auront l'occasion d'intervenir à nouveau sur la réorganisation BDD sous l'angle de l'accompagnement des changements, des mobilités géographiques induites et de la prévention des risques psycho-sociaux notamment.

### ➤ **Part variable 2011 : encore plus opaque que les années précédentes**

Les élus **Sud** sont opposés au système de la part variable, ce n'est un secret pour personne. Ils revendiquent à la place une prime équivalente à un mois de salaire moyen à la CEIDF. Cela permettrait à tous les salariés de percevoir un vrai plus salarial chaque année.

### ➔ **Part variable 2011 du directoire**

Seul le directoire de la CEIDF a l'assurance de percevoir, chaque année, une confortable part variable sans jamais surperformer. Cette année encore, B. Comolet qui n'a atteint ses objectifs qu'à 77 %, a touché 267 000 €. Quant aux autres membres du directoire, avec le même taux d'atteinte, ils ont perçu 86 000 € de part variable chacun.

### ➔ **Part variable 2011 des salariés**

Pour mémoire, avec un taux d'atteinte à 77 % aucun salarié de l'entreprise n'aurait perçu de part variable ! En effet, depuis 2004, date de la mise en place de ce système de rémunération, les salariés doivent surperformer et dépasser 110, 120 % des objectifs initiaux.

Ainsi, 8 collègues pourtant éligibles, c'est-à-dire remplissant les conditions de présence dans l'entreprise, n'ont pas perçu de part variable. Etonnant, non ? Au regard des critères collectifs, au moins.

Plus de 1 700 collègues ont touché moins de 1 500 € bruts, soit environ 1 100 € nets. 1 700 autres ont perçu une part variable inférieure à 3 000 €. Moins de 8 collègues sur 100 ont une part variable supérieure à 5 000 €.

**Le DRHS refuse de nous communiquer les moyennes par emploi ainsi que les montants les plus élevés (hors directoire). Les élus Sud y reviendront le mois prochain.**

Le 3 mai 2012 / Les élus **Sud** au Comité d'entreprise

François Baron - Jérôme Bonnard - Philippe Bonsergent - Christine Deldicque - Martine Desales  
Bettina Larry - Françoise Quelen - Xavier Quintric - Jean-Marie Zemliakoff

N°15 / 2012



## **J'ADHERE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-BPCE**

NOM

PRENOM

SEXE ..... DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE PERSONNELLE .....

NOM DE L'ENTREPRISE .....

ADRESSE DE L'ENTREPRISE .....

FONCTION .....

AFFECTATION .....

CLASSIFICATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE ..... A .....

SIGNATURE